Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 030-213001258-20260716-DE202607_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 16 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
29	**25**	**26**	**9 juillet 2026**	**9 juillet 2026**

Présents tous les membres sauf : Madame Monique BOYER qui donne procuration à Madame Aline BASTIDA.

Absents excusés : Mesdames Maud FLORY, Marlène VALENZA et Monsieur Guillaume TARDIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CLAVERIE.

Objet de la délibération DE202607 07 - **VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Monsieur Gérald BIAGETTI, Adjoint délégué aux Finances, expose :

Par délibération, notre assemblée a approuvé le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique (DN) de Nîmes Métropole et la commune de Garons, incluant le nouveau périmètre de la vidéoprotection.

Par délibération du 2 novembre 2021 (sans changement à ce jour) le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole, a approuvé le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la mise en œuvre d'équipements de vidéoprotection.

Suite au diagnostic de sécurité établi par le groupement de gendarmerie départementale du Gard, la ville de Garons a déposé auprès de la préfecture une demande autorisant l'installation de 5 caméras intérieures et 54 caméras de voie publique (existant et extension). Celle-ci fera l'objet d'un examen en commission préfectorale en septembre 2026.

Considérant les problèmes de troubles à l'ordre publics auxquels est confrontée, comme les autres, notre commune ainsi que les attentes et demandes des administrés en matière de sécurité et tranquillité sur la voie publique,

Considérant que l'installation de la vidéoprotection est un élément important de toute politique de protection et de sécurisation d'espaces publics,

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 030-213001258-20260716-DE202607_07-DE

Considérant que la commune souhaite travailler en étroite collaboration avec les services de la Gendarmerie et de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole (CANM) afin de bénéficier de leur expérience et compétence,

Considérant que la CANM, au travers d'un fonds de concours dédié à la vidéoprotection, peut contribuer au financement des équipements.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Nombre de votants : 26
Suffrage exprimé : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les demandes d'aides financières autour du projet de vidéoprotection, et notamment l'attribution du fonds de concours créé à cet effet par Nîmes Métropole.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents (contrats, avenants, conventions, lettres d'engagement ou marchés) relatifs à l'installation, l'extension et au maintien en conditions opérationnelles d'un système de vidéoprotection.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter ce financement et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Yves RODRIGUEZ

Maire de GARONS

MAIRIE DE GARONS * GARD *

Thierry CLAVERIE

Secrétaire de Séance

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.